

Comité syndical du 17 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° 18-057

Objet : Ouverture par anticipation des crédits 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés et suppléés :

Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE

Sont absents :

	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-057,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PRENDRE ACTE de l'ouverture par anticipation dès le 1er janvier 2019 des montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2018 ;

AUTORISER l'ouverture par anticipation, à compter du 1er janvier 2019, des autres crédits de paiement en investissement (Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement - EPI) dans la limite du quart des montants votés en 2018, à savoir un montant total de **1 236 562,90 €**.

Code chapitre	Libellé chapitre	Montant des CP annuels votés en 2018 en investissement (EPI)	Limitation d'ouverture des EPI au 01/01/2019 = 25% des crédits 2018
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	159 203,66	39 800,90
204	Subventions d'équipement versées	3 367 048,00	841 762
21	Immobilisations corporelles	1 420 000,00	355 000,00
		TOTAL	1 236 562,90

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président


Monsieur Pierre-Édouard EON

